

**COMITE SYNDICAL
DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHÉ**

Lundi 9 décembre 2019 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, M. François CARBONELL, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, M. Michel LERAT, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, Mme Pascale STALLEGGER, M. Jean-Marie VERCROYSSSE, M. Jacques VAUQUELIN, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, M. Daniel MARIE, M. Philippe VAN-HOORNE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de pouvoirs : 1

Mme Pascale STALLEGGER est désignée secrétaire de séance.

Le Président, Jean-Marie VERCROYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2019

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 25 juin 2019.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 01

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – 2^{ème} TRANCHE
--

Le Président propose de commencer par le sujet de l'OCM, pour lequel il souhaite rendre compte régulièrement de l'état d'avancement aux membres du Comité Syndical.

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat, mise en place par le PETR, se poursuit. Les décisions d'attribution de subventions sont confiées à un Comité de Pilotage, réunissant, le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, et l'Etat, et les Chambres Consulaires.

Suite à la délégation faite au président d'attribuer et de notifier les aides OCM aux porteurs de projets après chaque Comité de Pilotage, il convient de faire un état d'avancement au Comité Syndical du PETR.

Etat d'avancement :

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 6 reprises.

106 dossiers ont été examinés.

48 dossiers sont terminés et payés.

10 dossiers terminés sont en cours de contrôle et en attente de paiement.

La dotation initiale de l'OCM est de 435 032 €.

371 727 € ont été attribués.

145 188 € ont été payés (pour les 48 dossiers clos).

18 818 € de reliquats non consommés ont été récupérés (sous-réalisation, liquidation judiciaire ou cessation d'activité durant la vie du dossier, ...).

Solde disponible de 82 123 €, soit 19 % de la dotation initiale.

Le 6^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 19 novembre 2019.

Il a examiné 21 aides pour un montant total de 74 888 €. Les 21 dossiers aidés sont les suivants :

<i>Nom</i>	<i>Dénomination / Enseigne</i>	<i>Commune</i>	<i>Activité</i>	<i>Aide</i>
Fabrice COUTURIER	Travaux Publics Aiglons	L'AIGLE	Travaux publics	3 461 €
Franck FAVEY	FAVEY Franck	VIMOUTIERS	Electricité générale	3 389 €
Philippe GODET	GODET Terrassement	GOUFFERN EN AUGES	Terrassement	5 000 €
Stéphane LEPRINCE	REFLEX AUTO ECOLE	ARGENTAN	Auto école	1 031 €
Pascal BEG	COCCIMARKET	NONANT LE PIN	Supérette, tabac-presse-jeux	2 013 €
Denis AUGER	ADS HABITAT	ARGENTAN	Vente peinture / décoration	602 €
Romain DELAFOSSE	L'EQUERRE	VIMOUTIERS	Bar restaurant	1 639 €
Christophe DURAND	Villa Née d'ici	SARCEAUX	Peinture décoration, vente	1 483 €
Florence HENRI	Librairie DEMEYERE	ARGENTAN	Librairie, papeterie	1 214 €
Claire GAGEZ	La Belle au Bois d'Argent	L'AIGLE	Art de la table, déco, bijoux	4 532 €
Thomas ARLOT	Le Bistrot de l'Abbaye	ARGENTAN	Restaurant	1 581 €
Sylvain LEFRANT	La Roulotte à pizzas	CHÂTEAU D'ALMENECHES	Pizzeria ambulante	8 460 €
Véronique FAVEY	Le Monde de l'Or	VIMOUTIERS	Bijouterie	3 642 €
Alban NORMAND	La Vie Bio	ARGENTAN	Vente de produits bio	10 000 €
Franck PETIT	Ets PETIT	LA FERTE EN OUCHE	Vente-réparation mat. agricole	1 328 €
Helène SUAZE	Le Café ETC	L'AIGLE	Bar, brasserie	6 077 €
Nathalie LAISNEY	SNC LND	L'AIGLE	Tabac presse	1 496 €
Chloé COUPRIT	Les Ciseaux de Chloé	RANES	Salon de coiffure	4 111 €
Mickaël BELLAN	BELLAN Michaël	AVOINE	Couverture, zinguerie	9 814 €
Anne-Claire MILON	Le Temps d'une Escalpe	L'AIGLE	Agence de voyages	2 465 €
Cyril LECUYER	Boulangerie LECUYER	GOUFFERN EN AUGES	Boulangerie pâtisserie	1 550 €
TOTAL 6ème COPIL du 19/11/19				74 888 €

2

Le solde disponible de 82 123 € permet de prendre encore plus d'une vingtaine de dossiers environ, sur la base d'une moyenne constatée d'environ 3 500 € d'aide par dossier.

Dans le cadre du Contrat de Territoire signé avec la Région, le PETR a prévu une seconde tranche d'OCM avec une aide régionale supplémentaire de 150 000 €.

Cette enveloppe supplémentaire permettra de faire passer la dotation de l'OCM de 435 032 € à 585 032 € et de traiter une quarantaine de dossiers supplémentaires.

Il convient de solliciter officiellement cette seconde aide régionale en déposant une demande de subvention qui sera ensuite présentée en commission permanente de la Région. Le temps que cette décision soit prise, le Comité de Pilotage peut continuer à consommer le solde de la dotation initiale.

Le Président se félicite de la bonne marche de l'OCM et tient à souligner que la répartition des dossiers est quasiment exactement proportionnelle au poids démographique de chaque CdC dans le PETR :

CdC Argentan Intercom : 45 % de la population, 44 % des dossiers, 42 % de la dotation,

CdC VAM : 21 % de la population, 21 % des dossiers, 22 % de la dotation,

CdC L'Aigle : 34 % de la population, 35 % des dossiers, 36 % de la dotation.

Un dernier Comité de Pilotage OCM pourra avoir lieu juste avant les élections, début mars.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place de la seconde tranche de l'OCM,**
- **De solliciter la participation de la Région Normandie de 150 000 € inscrite dans le Contrat de Territoire,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette demande.**

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 02

OBJET : « VELOS ET TERRITOIRES » - CONSULTATION POUR LA REALISATION DU SCHEMA VELO

Le Président passe ensuite au sujet du Vélo. Il rappelle que l'appel à projets « Vélos et Territoires » de l'ADEME a été présenté lors du Comité Syndical du 5 février, et qu'une décision de dépôt d'une candidature par le PETR a été prise à cette occasion. Le PETR a déposé une candidature auprès de l'ADEME le 22 février, avec une demande de subvention de 200 000 €, pour financer des actions réparties dans les 3 axes prévus.

Le 11 juin, le PETR a été informé de sa sélection, avec une aide ADEME limitée à 86 000 €, compte-tenu des nombreuses demandes déposées. Cette aide sera mobilisable sur les axes 1 et 2. La partie demandée sur l'ingénierie n'est donc pas obtenue.

Les dépenses d'élaboration du schéma et d'études des discontinuités / points dangereux / passage en site propre, sont donc financées.

Pour mémoire, les 3 axes sont :

Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études

- Elaboration d'un Schéma directeur vélo s'appuyant sur les 2 schémas existants des villes pôles
- Etude du traitement des discontinuités et des points durs identifiés, et du passage en site propre sur certaines portions

Axe 2 : Soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires

- Actions de sensibilisation aux usages
- Acquisition de parcs de vélos / vélos à assistance électrique
- mise en place de services liés : atelier réparation, signalétique, parking / halte vélos, ...

Axe 3 : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

- Création d'un poste de chargé de mission Vélo / Mobilités à l'échelle du PETR
- Stagiaire
- Prestations de conseil, événements, ...

Le lancement de l'étude pour la réalisation du Schéma directeur vélo peut maintenant être envisagé.

- l'étude sera réalisée à l'échelle globale du PETR,
- l'étude devra reprendre les éléments déjà existants élaborés sur Argentan et sur l'Aigle, en les mettant à jour sans tout recommencer,
- le schéma sera un élément important des prochaines demandes de financement des infrastructures par les CdC dans le cadre du fonds « Mobilités actives »,

- le schéma fera l'articulation et déclinera le schéma départemental vélo et le schéma régional des véloroutes et voies vertes,
- le schéma permettra de mettre en œuvre des objectifs du SCOT, et notamment l'objectif 1.2 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT : « Développer des solutions de déplacements durables au sein du Pays pour réduire les temps de déplacement et diminuer les rejets atmosphériques ».

Pour répondre aux attentes et aux besoins des collectivités porteuses d'investissements futurs et des financeurs qui seront sollicités pour soutenir ces travaux, le schéma devra répondre aux points suivants :

- analyser les pôles générateurs de trafic,
- comprendre les cyclistes et leurs pratiques,
- connaître les aménagements existants et les équipements,
- identifier les points durs,
- identifier les potentiels d'aménagement,
- identifier les services et outils développés en faveur des mobilités actives,
- créer un réseau cyclable continu et maillé,
- proposer les services connexes aux mobilités actives,
- intégrer la politique des mobilités actives dans une vision globale des déplacements et de l'urbanisme,
- proposer des actions de sensibilisation,
- inventorier et hiérarchiser les actions à mener.

Il est donc proposé de réaliser un cahier des charges et de lancer une consultation.

Un Comité de Pilotage de ce schéma vélo sera mis en place avec le prestataire retenu, le PETR, l'ADEME, un binôme élu / technicien de chaque CdC, le Département et la Région.

Les échanges entre élus montrent une attente d'avoir un travail technique et chiffré.

Les élus soulignent que le territoire est en retard sur le sujet, et donc la nécessité de se mobiliser.

Il est aussi mis en avant l'intérêt d'un schéma directeur de pouvoir être ensuite repris et utilisé dans les documents d'urbanisme locaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De lancer une étude pour la réalisation du schéma directeur vélo du PETR,**
- **D'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix du prestataire qui accompagnera le PETR dans la réalisation de cette étude,**
- **De solliciter un financement de l'ADEME, à hauteur de 50% minimum du coût HT du schéma,**
- **De solliciter un financement Leader, à hauteur de 58% du coût TTC du schéma,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'élaboration de ce schéma.**

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 03

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE – CLAUSE DE REVOYURE

Concernant le Contrat de Territoire signé entre le PETR, la Région, et le Département, le Président présente un point d'étape avant d'évoquer la clause de revoyure.

Sur l'ensemble de la Normandie, la Région a déjà signé près d'une cinquantaine de Contrats.

500 M€ de fonds régionaux ont déjà été contractualisés avec une répartition entre le FRADT pour 281 M€ et les crédits sectoriels de droit commun pour 219 M€.

Près de 1000 projets ont été contractualisés en Normandie, dont 500 avec du FRADT et 500 avec des crédits sectoriels.

Concernant l'évolution des Contrats de Territoire déjà signés, comme celui du PETR :

- La fin du Contrat actuel est fixée au 31/12/2021,
- Une clause de revoyure est prévue dans le Contrat,

- Cette clause de revoyure pourra être activée par le territoire quand 1/3 des projets inscrits en nombre et en montant auront été engagés en Commission Permanente (CP) de la Région,
- Il n'y aura qu'une seule revoyure pendant le Contrat,
- La revoyure sera traitée à enveloppe constante, c'est-à-dire que la Région souhaite un redéploiement des crédits régionaux déjà inscrits et n'envisage pas de ré-abonder l'enveloppe des Contrats.

Concrètement, pour le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche :

- Nous avons inscrit au Contrat de Territoire 41 projets pour une dotation de la Région de 5 648 901 €.
- Avec le critère de 1/3 des projets engagés en nombre et en montant, il faut que 14 dossiers et 1 882 967 € soient passés et engagés en Commission Permanente de la Région.
- Nous sommes à ce jour à 20 dossiers déposés à la Région, mais plusieurs ne sont pas encore passés en CP car en attente de pièces complémentaires, ou inscrits à la CP de décembre ou de janvier. D'autres dossiers sont en cours de préparation pour un dépôt prochain.
- Nous sommes à ce jour à près de 3 M€ de demandes de crédits régionaux déposés à la Région, mais seulement à environ 1,5 M€ passé en CP. Près d'1,5 M€ passera en CP entre fin 2019 et début 2020. Les 14 dossiers déjà passés en CP à la Région et les 7 dossiers devant passer prochainement sont présentés au Comité.

Aussi, compte-tenu que nous serons bientôt dans les volumes attendus par la Région, il est proposé au Comité Syndical du PETR d'ouvrir la réflexion pour la préparation de la revoyure du Contrat, qui ne pourra être signée qu'après les élections, et plus probablement vers septembre 2020.

Après échanges, les membres affirment qu'il est nécessaire de faire le point avec tous les maîtres d'ouvrage sur les projets du Contrat qu'il reste encore à déposer pour voir ceux qui pourront l'être et ceux qui devront être annulés ou reportés au prochain Contrat (à partir de 2022).

Les membres souhaitent que les décisions finales de maintien, d'annulation ou de report des dossiers inscrits soient prises par les nouveaux élus après les élections.

Mais les membres souhaitent que les maîtres d'ouvrage de ces projets soient informés et sensibilisés dès le début 2020 par un courrier annonçant cette procédure de revoyure et les réponses attendues après les élections.

Les volumes financiers annulés ou reportés pourront alors être proposés à la réaffectation sur d'autres projets.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'ouvrir la procédure de revoyure du Contrat de Territoire,**
- **D'informer les porteurs de projets de dossiers en attente de cette procédure et des réponses attendues,**
- **De confier le soin aux nouveaux élus de décider après les élections de la suite donnée à ces dossiers.**

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 04

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Président aborde ensuite le sujet du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020.

En préambule, Jean-Marie VERCRUYSSSE rappelle que 2020 sera une année électorale, et qu'après les élections municipales des 15 et 22 mars, il y aura ensuite le renouvellement des conseils communautaires des 3 CdC, puis il y aura enfin le renouvellement des délégués amenés à siéger au Comité Syndical du PETR. Ceux-ci pourront alors procéder à l'élection du Président et des Vice-présidents du PETR, probablement pas avant la fin mai.

Le Président propose donc de procéder au DOB 2020 ce 9 décembre, puis de voter le budget 2020 le 3 février prochain, afin de permettre à la structure du PETR de poursuivre normalement son activité au

premier semestre, dans la poursuite des actions engagées. Ce budget sera un budget de reconduction, sans dépenses nouvelles de fonctionnement, et avec une simple continuité des actions déjà initiées et engagées, telles qu'elles viennent d'être évoquées (OCM, action vélo, étude OPAH, programme Leader, ...). Les futurs élus du PETR pourront ensuite décider de la suite du PETR et de ses actions.

Le Président rappelle l'importance d'assurer la poursuite de l'activité du PETR en 2020 :

- il y a encore près de 2 millions d'€ de fonds européens Leader à faire verser à plus de 50 projets du territoire (sur l'enveloppe globale de 2 728 094 €),
- il y a encore plus de 230 000 € de fonds OCM à attribuer à de futurs nouveaux dossiers, et 440 000 € de fonds OCM à verser aux porteurs de projets, en comptant la future 2^{ème} tranche,
- il y a encore une vingtaine de dossiers du Contrat de Territoire à constituer, et 2,6 M€ de fonds régionaux à aller chercher, et une clause de revoyure à préparer et négocier,
- il y a un SCOT à faire vivre, une étude OPAH à finaliser et restituer, un schéma directeur vélo à élaborer et à mettre en œuvre,

Il y a donc suffisamment de travail à poursuivre par l'équipe du PETR durant l'année 2020, et même 2021, en attendant les nouvelles politiques à venir, notamment de l'Europe (avec la programmation des fonds européens 2021-2027 en préparation), et de la Région après les élections régionales de 2021.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport, devant être joint à la délibération et comportant :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure de l'encours de la dette,
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel, et la durée effective du travail.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2019, et sur la préparation du budget 2020 du PETR.

Le Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire est le suivant :

Concernant l'année 2019, et à quelques jours de la fin de l'exercice budgétaire :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) devraient être réalisées à environ 45 % du budget prévisionnel, et devraient représenter environ 14 % des dépenses totales réalisées sur l'année (12 % en 2018),
- Les charges de personnel (chapitre 012) devraient être réalisées à un peu moins de 100 %, et devraient représenter 52 % des dépenses réalisées (59 % en 2018),
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) devraient être réalisées à 34 % du prévisionnel, et devraient représenter environ 22 % des dépenses réalisées (10 % en 2018),
- Les immobilisations (chapitres 20 et 21) devraient être réalisées à 86 %, et devraient représenter environ 3 % des dépenses réalisées (9 % en 2018).

Les principaux points explicatifs à signaler pour 2019 sont les suivants :

- Les charges à caractère général ont intégré un budget de 100 000 € d'études pour l'OPAH et pour le schéma vélo. Mais seule l'étude OPAH a été lancée. Elle est en cours de réalisation et seulement partiellement payée, d'où une réalisation faible de ce chapitre,
- Les autres charges de gestion courante concernent les aides OCM versées aux bénéficiaires. Les aides OCM versées en 2019 auront doublé par rapport à 2018, en raison de la montée en puissance du dispositif et de l'augmentation du nombre de dossiers, d'où une forte augmentation du poids de ce chapitre dans le budget réalisé,
- Les immobilisations intégraient notamment la réalisation du SCOT. En 2019, il ne restait plus qu'à régler les frais d'enquête publique, peu importants par rapport aux coûts d'études réglés les années précédentes, d'où une baisse du poids de ces chapitres dans le budget.

Pour l'exercice 2020, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- L'absence de subvention pour l'ingénierie des territoires de la part de la Région et du Département depuis quelques années (100 000 € + 80 000 € en moins), qui a en partie pu être absorbée par une baisse de la masse salariale et des frais de structure,

- Les longs délais et le retard pris pour le programme Leader 2015 – 2020, qui permet d'apporter des financements européens au PETR, mais dont les engagements et les versements prennent beaucoup de retard. Les subventions de l'exercice 2017 ont été perçues mi-2019. Celles des exercices 2018 et 2019 ne sont pas encore engagées ni versées. A ce jour, une somme globale de 233 000 € de fonds européens est en attente de versement au PETR,
- La mise à disposition en cours entre le PETR et la CdC Argentan Intercom pour le poste « Transition énergétique », dont l'évolution est en cours de réflexion,
- La mobilisation de contributions des CdC membres, de fonds européens, de fonds de l'ADEME, de fonds de l'ANAH, et d'éventuels autres partenariats ou appels à projets, pour financer le budget 2020 du PETR,
- La perception de FCTVA pour la quatrième année par le PETR, sur les dépenses d'investissements de 2018, pour un montant d'environ 6 500 €,
- L'absence de Restes à Réaliser en investissement en 2020, puisque le SCOT est achevé et approuvé,
- La poursuite des efforts de baisse des frais de structure (renégociation de contrat de téléphonie et de copieur, ...),
- L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat en cours, qui génère des mouvements financiers supplémentaires et en croissance liés au versement par le PETR aux bénéficiaires, des aides CdC, Région, et Etat qui seront ensuite remboursées au PETR par les financeurs,
- Le lancement de l'étude prévue sur le vélo, et la poursuite de l'étude OPAH en 2020.

Pour les engagements pluriannuels :

- En fonctionnement : l'OCM, le programme Leader, le Contrat de Territoire, le Contrat de Ruralité, l'étude OPAH, l'action Vélos et Territoires, le soutien aux porteurs de projets, vont se poursuivre encore en 2020,
- En investissement : le SCOT étant achevé, le PETR n'a plus d'engagement en matière d'investissement à ce jour.

7

Pour l'encours de la dette : le PETR n'a pas d'emprunt et pas de dettes en cours.

Pour l'effectif de la structure : il est constitué en 2019 de 6 agents contractuels en CDI, dont un poste mis à disposition de la CdC Argentan Intercom pour 80 % et financé par l'ADEME dans le cadre du COTEC.

La durée du travail est basée sur 35 heures / semaine, et 1 607 heures par an.

Suite à cette présentation du rapport du DOB, les membres échangent sur ce sujet. Ils regrettent l'abandon récent des soutiens de la Région et du Département qui oblige à faire des choix. Il est rappelé le besoin de poursuivre la mutualisation sur certains sujets quand le niveau de compétences est insuffisant dans les communes ou les CdC.

En l'absence momentanée des agents du PETR (les agents présents ont quitté la salle), le Président informe les membres du Comité Syndical de la sollicitation d'une prime exceptionnelle par les agents du PETR. Cette sollicitation s'est formalisée durant les entretiens professionnels réalisés en cette fin d'année, et est motivée par les résultats constatés sur différentes actions :

- SCOT réalisé dans le budget et le calendrier prévu,
- programme Leader parmi les plus avancés de Normandie en taux d'avancement et de paiements,
- obtention d'une enveloppe complémentaire Leader,
- OCM lancée,
- signature et mise en place du Contrat de Ruralité,
- signature et mise en place du Contrat de Territoire,
- étude OPAH en cours, ...

Le Président rappelle que depuis la mise en place du PETR au 1^{er} janvier 2015, les agents contractuels du PETR n'ont pas connu d'évolution de leur rémunération.

Sur la base d'une prime exceptionnelle de 500 € nets à débattre, le coût global pour la structure serait de 880 € brut chargé, soit un coût global de 5 280 € pour 6 agents.

Après échanges, les membres valident le principe du versement d'une prime exceptionnelle aux agents du PETR. Les membres précisent que les modalités doivent en être précisées d'ici le vote du budget 2020 et souhaitent qu'il soit tenu compte des rémunérations et des responsabilités exercées par chacun. Les membres souhaitent une différence de prime pour le binôme de direction, ainsi qu'une différence de prime au sein du binôme de direction.

Par ailleurs, les membres souhaitent que le principe d'une prime puisse être pérennisé dans le temps et de façon annuelle, afin d'éviter des rattrapages à venir.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020,**
- **D'approuver le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, joint dans cette délibération,**
- **D'approuver le principe du versement d'une prime exceptionnelle aux agents du PETR, dont le calcul doit être défini pour le vote du budget 2020.**

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 05

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENTS LEADER POUR L'INGENIERIE 2020

Suite au DOB, le Président informe que pour préparer le budget 2020 il convient de déposer les demandes de financements pour l'ingénierie 2020. Les 3 demandes suivantes sont présentées au titre du programme européen Leader, et utilisent une partie des derniers crédits restants. Ces demandes pourront ainsi être formellement déposées avant le 1^{er} janvier 2020.

- Animation Leader 2020 :

Le dossier du financement de l'animation du programme Leader sur 2020 permettra d'apporter un financement sur les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme Leader, à savoir 2,2 ETP répartis sur 3 agents (1 temps plein et 2 temps partiels), conformément à l'engagement du PETR inscrit dans la convention de mise en œuvre du programme signée avec la Région le 25 novembre 2015. Ces agents sont mobilisés sur la mise en œuvre du programme, l'élaboration des dossiers, l'organisation des réunions du Comité de Programmation, la préparation des demandes de paiements, les relations avec les services instructeurs et payeurs.

Le montant total éligible du dossier comprend 107 249,85 € de dépenses (salaires et frais de structure). Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 21 449,97 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 85 799,88 €.

- Animation OCM 2020 :

Le PETR a mis en place une action de modernisation du commerce et de l'artisanat, destinée à soutenir la vitalité du tissu commercial et artisanal sur l'ensemble du territoire.

Cette thématique est celle de la fiche action 1 du programme Leader « Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de l'OCM, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,9 ETP sur l'OCM, réparti sur 3 agents.

Le montant total éligible du dossier comprend 45 934,94 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier, soit une somme de 9 186,99 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 36 747,95 €.

- Action « Vélos et Territoires » 2020 :

Le PETR a été retenu par l'ADEME pour l'action « Vélos et Territoires », qui comprend de l'ingénierie et des études pour définir les futurs investissements qui seront réalisés pour développer la mobilité vélo.

Cette thématique est celle de la fiche action 7 du programme Leader « Renforcer la connaissance du territoire ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action et sur la réalisation des études nécessaires, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,3 ETP sur « Vélos et Territoires », et de porter la réalisation du schéma vélo.

Le montant total éligible du dossier comprend 65 745,82 € de dépenses (salaires et frais d'études).

Le PETR sollicite un financement de l'ADEME de 50 % du coût HT de l'étude (soit 20 000,00 €). Le PETR mobilise un autofinancement de 5 % du coût du dossier, soit une somme de 3 549,16 €, et il sollicite une aide Leader de 64 %, soit une somme de 42 196,66 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement de ces trois dossiers,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 85 799,88 € pour l'animation du programme Leader 2020,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 36 747,95 € pour l'animation OCM 2020,**
- **De solliciter les fonds européens Leader pour un montant de 42 196,66 € pour l'action vélo 2020,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces trois dossiers.**

DELIBERATION N° 2019 – 12 – 06

OBJET : RESEAU TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTE (RTPS)

Le Président aborde enfin le sujet du dispositif « Réseau Territorial de promotion de la Santé (RTPS) » porté par la Région Normandie et par l'Agence Régionale de Santé (ARS), pour lequel le PETR a été associé à des échanges récents avec 2 CdC, la Région et l'ARS.

La promotion de la santé permet aux personnes d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel en luttant contre les principales causes de la mauvaise santé, notamment par la prévention. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur sanitaire, elle vise l'ensemble des facteurs personnels, sociaux, économiques, ou environnementaux qui ont une relation de causalité avec la santé des individus ou des populations.

La Région et l'ARS ont analysé les territoires normands et croisé des indicateurs tels que l'indice de défavorisation et les indicateurs de mortalité.

L'analyse de la mortalité prématurée (nombre de décès d'individus de moins de 65 ans rapporté à la population totale des moins de 65 ans) est particulièrement informative dans la mesure où il s'agit, pour la plupart, de décès qui auraient pu être prévenus par des actions adaptées.

C'est ainsi que 13 territoires normands ont été identifiés par la Région et l'ARS comme prioritaires à partir de ces indicateurs.

Pour ces territoires prioritaires, il est proposé la mise en place d'un dispositif pour accompagner les acteurs dans une démarche de promotion de la santé : le RTPS.

Le RTPS a pour mission d'élaborer, suite à la réalisation d'un diagnostic des initiatives et des ressources disponibles, un programme local pluriannuel d'actions partagé par les différents acteurs du territoire (élus, acteurs des champs sanitaire / social / insertion / éducation / ..., ARS, Région).

Un poste de coordonnateur est créé pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de ce programme de promotion de la santé en veillant à son articulation avec les autres politiques locales. Il anime un réseau d'acteurs, renforce leurs compétences, apporte un appui méthodologique, informe sur les politiques de santé, met en œuvre et évalue les actions.

Le poste nécessite un profil santé et développement (animation, conduite de projets, concertation, expertise, évaluation).

Le poste est co-financé par l'ARS de Normandie et la Région Normandie à hauteur de 40% plafonnés à 20.000 € par an chacune. Un cofinancement du niveau local est demandé à hauteur de 20%, soit environ 10.000 €.

Au niveau du PETR, les 3 CdC font partie des territoires prioritaires identifiés par la Région et l'ARS. Elles disposent toutes les 3 d'indicateurs « défavorables » qui les rendent prioritaires.

Pour exemple :

Taux de mortalité prématurée (avant 65 ans)	
CdC Argentan Intercom	226
CdC Vallées d'Auge et du Merlerault	243
CdC Pays de l'Aigle	246
Région Normandie	220
France	191

Pour la CdC des Pays de l'Aigle, un RTPS a été mis en place avec la CdC voisine Interco Normandie Sud Eure (INSE, autour de Verneuil-sur-Avre). Un coordonnateur est recruté par la CdC INSE. Elle bénéficiera des aides de la Région et de l'ARS, et une convention de partenariat a été signée entre les 2 CdC pour les missions et le financement du reste à charge au prorata de population.

Pour la CdC Argentan Intercom, et la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault, deux rencontres ont eu lieu entre les CdC, la Région, l'ARS. Le PETR y a été convié.

La question qui se pose est liée au portage d'un RTPS pour ces 2 CdC, par l'une ou l'autre de ces 2 CdC, ou par une structure tiers, telle que le PETR. La structure porteuse aurait la charge de recruter le coordonnateur, de percevoir les aides de la Région et de l'ARS, et de refacturer ensuite le reste à charge au prorata de population entre les 2 CdC.

A la demande de l'ARS, le PETR s'est engagé à évoquer le sujet, ce qui est donc fait ce jour.

Les membres échangent sur le sujet, et regrettent d'abord que le découpage réalisé par l'ARS et la Région ne tienne pas compte du périmètre du PETR en positionnant l'Aigle avec Verneuil. Un projet à l'échelle du PETR aurait eu plus de sens.

Contrairement à la CdC INSE, les CdC du PETR n'ont pas de compétence en matière de promotion de la santé, d'animation et de coordination d'actions de santé. Il est donc difficile pour elles de confier cela au PETR, sachant qu'un Contrat Local de Santé est aussi porté et animé par la Ville d'Argentan.

Enfin, il est délicat de s'engager sur une telle décision quelques mois avant les élections.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De ne pas s'engager pour l'instant dans le RTPS, et de laisser le soin aux prochains élus des CdC et du PETR de se prononcer sur ce sujet avec un travail spécifique sur la compétence en matière de promotion de la santé.**

QUESTIONS DIVERSES

- Un état d'avancement de l'étude OPAH en cours est présenté aux membres

- La date du prochain Comité Syndical est fixée au lundi 3 février 2020 à 18h30 pour le vote du budget primitif 2020 et la dernière réunion du Comité Syndical de cette mandature.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance à 20 heures 15.